

# DEMANDE D'ADMISSION D'UN ENFANT EN SÉJOUR JEUNES DE 4 À 17 ANS HIVER 2020

Ce document peut être photocopié ou téléchargé pour l'inscription de plusieurs enfants

RÉSERVÉ FA	Dossier complet <input type="checkbox"/>
	incomplet <input type="checkbox"/>
Notifié le .....	
Tarif : .....	

## 1 RENSEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE DÉPENDANT DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (garant)

Monsieur  Madame **Nom** : ..... **Prénom** : .....

**Catégorie** :  A  B  C  Magistrat  Retraité  Décédé(e)

**Direction** :  SG  DSJ  DAP  DPJJ  DACS  DACG  IGSJ  Conseil d'État  Autre (ENM. ENAP. APIJ...)  Légion d'honneur

**Fonction exercée** : .....

**Téléphone professionnel** : ..... **Email professionnel** : .....

**Situation familiale** :  Marié(e)  Célibataire  Veuf(e)  Divorcé(e) ou séparé(e)  Vivant maritalement

Lien de parenté avec l'enfant .....

**Adresse domicile** (n°, rue, bat,...) .....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

**Téléphone domicile** : ..... **Téléphone portable** : ..... **Email personnel** : .....

Personne à contacter pendant le séjour de l'enfant :  Oui  Non

## 2 RENSEIGNEMENTS SUR LE FOYER OÙ RÉSIDE L'ENFANT (si l'enfant ne vit pas chez l'agent justice)

Monsieur  Madame **Nom** : ..... **Prénom** : .....

**Situation familiale** :  Marié(e)  Célibataire  Veuf(e)  Divorcé(e) ou séparé(e)  Vivant maritalement

Lien de parenté avec l'enfant .....

**Adresse domicile** (n°, rue, bat,...) .....

**Code postal** : ..... **Ville** : .....

**Téléphone professionnel** : ..... **Email professionnel** : .....

**Téléphone domicile** : ..... **Téléphone portable** : ..... **Email personnel** : .....

Personne à contacter pendant le séjour de l'enfant :  Oui  Non

## 3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Sexe :  M ♂  F ♀ **Nom** : ..... **Prénom** : ..... **Date de naissance** : ..... **Âge** : .....

	1 <sup>ER</sup> CHOIX	PAGE	2 <sup>ÈME</sup> CHOIX	PAGE	3 <sup>ÈME</sup> CHOIX	PAGE
<b>SÉJOUR</b> :						
Option choisie :						
Dates du séjour :	du ... / ... / ... au ... / ... / ...		du ... / ... / ... au ... / ... / ...		du ... / ... / ... au ... / ... / ...	
<b>VOYAGE</b> :	<input type="checkbox"/> sur le centre A/ RDV R (sans transport)		<input type="checkbox"/> sur le centre A/ RDV R (sans transport)		<input type="checkbox"/> sur le centre A/ RDV R (sans transport)	
ou au départ de Ville obligatoirement identique à l'aller et au retour - figurant sur la page catalogue du séjour	à défaut :		à défaut :		à défaut :	

Je soussigné(e) :

Père  Mère  Tuteur (joindre justificatif)

1. Déclare avoir pris connaissance et accepter les conditions générales appliquées par la Fondation d'Aguesseau, notamment les conditions d'annulation et de règlement.
2. J'accepte que la fondation d'Aguesseau soit tenue informée des problèmes de santé éventuels de mon enfant durant son séjour.
3. Les documents relatifs au séjour (proposition de séjour, facture, fiche sanitaire, trousseau, convocation...) seront envoyés à l'adresse du foyer où vit l'enfant.

Je ne souhaite pas fournir mon avis d'imposition, mon tarif sera de niveau 7.

Fait à ..... le ... / ... / .....

Signature obligatoire du Représentant Légal :

## 4 COMMENT FORMULER VOTRE DEMANDE ?

Aucune inscription n'est enregistrée par téléphone.

La demande d'inscription dûment signée doit impérativement être formulée sur cet imprimé.

Votre dossier complet doit nous parvenir par voie postale, par mail, ([svj@fda-fr.org](mailto:svj@fda-fr.org)) ou par fax.

Les documents suivants doivent être joints à la demande d'admission :

- 1  Photocopie d'un bulletin de salaire récent (*moins de 3 mois*) ou titre de pension de l'agent Justice.
- 2  Photocopie de toutes les pages de l'avis d'imposition 2019 (*sur les revenus 2018*) du foyer fiscal où vit l'enfant, mentionnant le revenu fiscal de référence et le nombre de parts. (*formulaire 1533K ou 1534*) sauf si vous précisez être au tarif 7.
- 2a **Vie maritale** : Si les revenus du foyer font l'objet d'impositions séparées : photocopie de toutes les pages de chacun des 2 avis d'imposition 2019.
- 2b **Parents isolés** : Les personnes vivant seules bénéficient d'une demi-part supplémentaire et la lettre T figure dans la colonne « cas particuliers ».
- 3  **Photocopie des pages du Livret de Famille** précisant la filiation de l'enfant s'il s'agit d'une première inscription.
- 4  Pour les séjours linguistiques en famille : la fiche complémentaire d'identification qui vous parviendra sur demande. Téléchargement possible sur [www.fda-fr.org](http://www.fda-fr.org), rubrique "Vacances".
- 5  **Enfants handicapés** : informations et pièces médicales relatives au handicap et à l'autonomie de l'enfant.
- 6  En cas d'inscription parvenue moins de 30 jours avant le départ, l'intégralité du règlement est exigée.

**Ces pièces sont indispensables. Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré et pourra vous être retourné.**

Si votre situation appelle des observations particulières (nouvelle naissance, parent qui a cessé de travailler ou qui travaille à temps partiel, agent en disponibilité, mariage, divorce, séparation), vous devez nous le signaler par écrit le plus rapidement possible ; la demande est alors accompagnée des éléments chiffrés qui permettent de reconstituer votre revenu de l'année civile 2018 et le nombre de parts fiscales.

**NOTA** : Aucune inscription ne sera acceptée si un séjour antérieur n'est pas intégralement acquitté (**y compris les frais médicaux ou d'annulation**).

## 5 COMMENT EST CALCULÉE VOTRE PARTICIPATION ?

Les frais de séjour sont calculés selon un quotient familial comprenant 7 tranches. Ce montant s'obtient en divisant le revenu fiscal de référence 2018 du foyer de l'enfant mentionné sur l'avertissement fiscal 2019 par le nombre de parts figurant dans le tableau ci-dessous. En cas de cohabitation maritale, il est fait masse des revenus fiscaux de référence 2018 des deux concubins et les parts fiscales sont recalculées comme pour un couple marié.

### Calcul du nombre de parts (garde exclusive)\*

(Contribuables mariés ou vivant maritalement, célibataires, divorcés ou veufs)

- 1 enfant à charge = 2,5 parts
- 2 enfants à charge = 3 parts
- 3 enfants à charge = 4 parts
- 4 enfants à charge = 5 parts
- 5 enfants à charge = 6 parts
- 6 enfants à charge = 7 parts

\* La part des enfants en garde alternée est prise en compte pour moitié.  
Cas particulier : Les enfants handicapés ouvrent droit à une demi-part supplémentaire.

### Quotient familial annuel en Euros

1	< 8 081 €
2	8 081 € à 9 612 €
3	9 613 € à 12 025 €
4	12 026 € à 15 275 €
5	15 276 € à 19 567 €
6	19 568 € à 27 726 €
7	> 27 726 €



Fondation  
d'Aguesseau

SÉJOURS VACANCES

10, rue Pergolèse - 75782 Paris Cedex 16

☎ 01 44 77 98 59/60/62/70

📠 01 44 77 98 65 - ✉ [svj@fda-fr.org](mailto:svj@fda-fr.org)



# PARTIR EN COLONIE DE VACANCES AVEC LA FONDATION D'AGUESSEAU



## Envoyez-nous votre demande d'admission

Par e-mail ou par courrier.

Une demande par enfant et par séjour. Vous la trouverez sur notre site internet.

Nous allons vérifier que votre dossier est bien complet et appliquer le tarif qui correspond à votre situation. Nous allons ensuite procéder à la réservation d'une place pour votre enfant pour le séjour que vous avez sélectionné en prenant directement attache auprès du prestataire.



## Vous recevez une proposition de séjour

Vous recevrez une proposition de séjour par courrier ou par e-mail quelques semaines après l'envoi de votre demande d'admission.



## Tout est conforme? Vous pouvez confirmer le séjour

En nous renvoyant le bon d'acceptation contenu dans la proposition de séjour, accompagné d'un acompte ou du paiement intégral. **Il est essentiel de répondre à cette proposition de séjour, soit en acceptant ou en refusant le séjour. Une non-réponse entraîne l'annulation du séjour et la facturation des frais associés.**



## 1 mois avant le séjour

L'organisateur du séjour vous fait parvenir les informations essentielles.

(Trousseau et autres documents dont la fiche sanitaire à remplir le plus précisément possible)



## 15 jours avant le séjour

Vous recevez votre convocation avec tous les éléments nécessaires. Les billets de transports sont envoyés par courrier, au format numérique ou remis sur place.

## C'EST LE GRAND DÉPART !



## Pendant le séjour

La Fondation d'Aguesseau et l'organisateur sont à votre écoute durant tout le séjour. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question !



## Après le séjour

Vous recevez un questionnaire de satisfaction par courrier.

Il est essentiel pour nous de connaître votre avis sur le séjour.

## ON RECOMMENCE AUX PROCHAINES VACANCES ?





# Tout savoir sur les colonies de vacances

SON CHOIX EST FAIT ?

## COMMENT RÉSERVER SON SÉJOUR

### 1 La réservation

Pour réserver, vous devez adresser à la Fondation :

- Le bulletin d'admission (1 bulletin par enfant et par séjour), vous le trouverez directement sur notre site internet.
- La copie du dernier bulletin de salaire de l'agent de justice.
- La copie de l'**avis d'imposition de 2019 sur les revenus de 2018** du foyer fiscal où vit l'enfant.
- La copie du livret de famille.

Vous pouvez nous envoyer votre dossier directement

par e-mail à l'adresse



[svj@fda-fr.org](mailto:svj@fda-fr.org)

ou par courrier à l'attention du



service vacances jeunes,  
10 rue Pergolèse,  
75782 Paris Cedex 16.

Il est inutile d'appeler pour vérifier que le dossier est bien arrivé. S'il manque des pièces, vous serez contacté par mail ou téléphone. En cas de dossier incomplet, l'inscription de vos enfants ne sera pas effective tant que les pièces manquantes n'auront pas été retournées dans les meilleurs délais.

Pour la même période, afin que votre enfant soit sûr de partir, **vous pouvez faire plusieurs choix** sur le même bulletin. Le premier choix reste toujours prioritaire.

En revanche, si vous souhaitez faire plusieurs demandes de séjours à des dates différentes, utilisez plusieurs bulletins.

### DATES IMPORTANTES

- **31 octobre 2019** : date limite de réception des dossiers pour les vacances d'hiver DROM en métropole.
- **03 janvier (pour la zone C) 10 janvier (pour la zone B), 17 janvier (pour la zone A)** : date limite de réception des dossiers pour les vacances de février.

#### Points à vérifier avant de nous envoyer votre demande :

- Le séjour choisi correspond à l'âge de votre enfant.
- La ville de départ et d'arrivée choisie est la même à l'aller et au retour et correspond aux villes proposées sur la fiche de la brochure du séjour choisi.
- Vos numéros de téléphone et adresses mail sont clairement indiqués pour faciliter nos échanges.

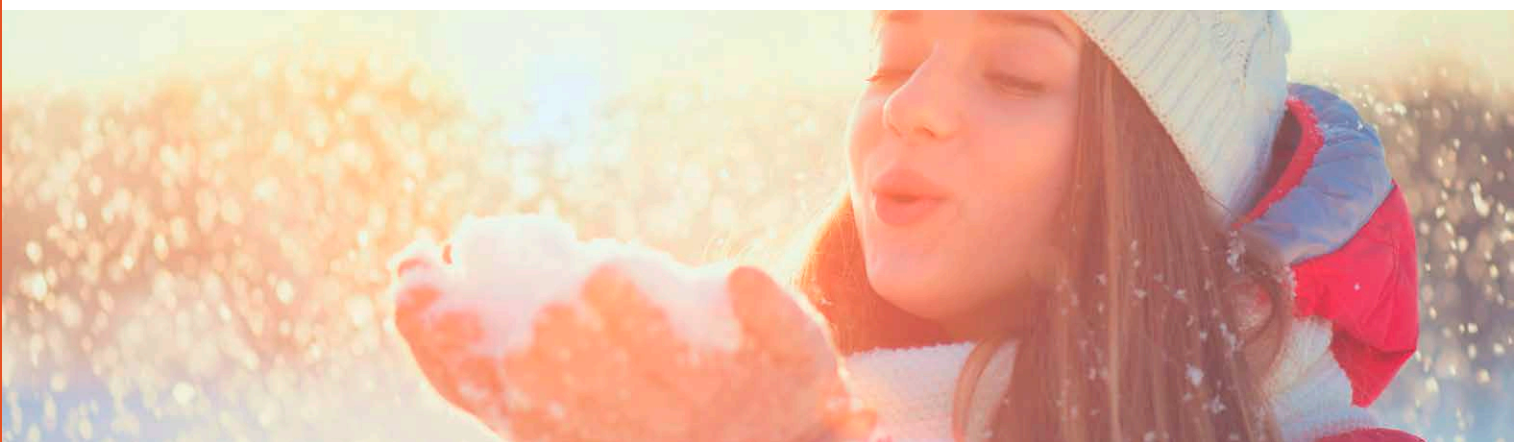
L'envoi du dossier dans les délais impartis ne garantit pas la disponibilité des places.

### 2 Le suivi de l'inscription

Voir page précédente

### 3 Le prix

- La participation de la famille est **déterminée en fonction du quotient familial** (voir calcul page 37).
- Le tarif comprend :
  - Le préacheminement au départ de la ville la plus proche de votre domicile proposée en brochure (sauf mention contraire).
  - L'hébergement.
  - Les repas.
  - L'équipe encadrante.
  - Toutes les activités notées dans le catalogue y compris le matériel utilisé pour chaque activité.
  - L'assurance.





## 4 Le transport

La fondation vous propose des villes de préacheminement pour chaque séjour. Pour tous types de transport, l'accueil en gare/aéroport de destination est assuré par un animateur dès la descente du train ou de l'avion. L'enfant sera réceptionné et acheminé jusqu'au centre. Idem au retour.

Les billets de transport vous sont envoyés par courrier (billets électroniques) ou remis sur place au moment du départ.

Les villes de départ sont soumises à un minimum de 4 participants. Par conséquent, en deçà de 4, il est possible de vous demander de changer de ville (voir art. 13 des conditions générales).



### Voyage en train

**Votre enfant a moins de 14 ans** : votre enfant est obligatoirement accompagné par un animateur lors du trajet jusqu'au centre. Idem au retour.

**Votre enfant a 14 ans et plus** : en fonction du nombre de participants, votre enfant peut être amené à voyager seul (sans accompagnant) sous la responsabilité de ses parents. En cas de changement de transport (transfert entre 2 gares ou entre la gare et l'aéroport), il vous appartient de contacter la Fondation d'Aguesseau et le partenaire pour connaître les modalités d'encadrement et d'organisation d'acheminement de votre enfant.



### Voyage en avion

**Attention** : une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité et au nom de l'enfant est obligatoire pour prendre l'avion même pour des vols intérieurs en France. Pour les séjours à l'étranger, une autorisation de sortie de territoire vous sera obligatoirement demandée (renseignez-vous auprès du partenaire).

**Votre enfant a moins de 12 ans** : votre enfant voyage seul en UM (mineur non accompagné) et est pris en charge par le personnel de la compagnie aérienne jusqu'à l'atterrissage où il sera remis à un animateur. Au retour, même fonctionnement, votre enfant sera remis à la personne dont vous aurez communiqué le nom lors de la préparation du séjour avec présentation d'une pièce d'identité obligatoire.

**Votre enfant a 12 ans et plus** : vous devez accompagner l'enfant dans toutes les démarches d'enregistrement des bagages et du vol jusqu'aux formalités administratives de police (présentation de la pièce d'identité). **Votre enfant voyage seul à bord de l'avion. À l'atterrissage, un animateur se chargera de le récupérer. Idem au retour.**



### Voyage en autocar ou bus

Certains voyages s'effectuent en autocar dans le respect de la réglementation en vigueur. Les enfants sont pris en charge dès la montée dans le autocar et jusqu'au retour.

